

SECRETAIRE DU MAIRE DU DGS ET DES ELUS

Monsieur le Maire

aux

Parents d'élèves

Le 7 mai 2020

Nos réf. :
SDME/20/08 – AJ-NL-ACD-IC

Objet : Rentrée scolaire

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Le Gouvernement a présenté ses directives de sortie du confinement qui prévoit une réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai 2020 adaptée aux territoires et aux équipements scolaires dans le respect des recommandations sanitaires.

Nous tenions à nous adresser directement à vous, conscients de la période anxiogène, des incertitudes et des inquiétudes. Ce retour à l'école basé sur le volontariat se fera en respectant les gestes barrières et pour cela, vos enfants seront accompagnés selon le protocole sanitaire du Ministre de l'Éducation Nationale qui prévoit notamment :

- L'accueil progressif des enfants en groupes restreints,
- Le respect des mesures de distanciation physique et gestes barrières,
- Le renforcement des protocoles de nettoyage,
- Le port du masque pour les adultes,
- L'aménagement des circulations des enfants.

La commune de L'Isle d'Abeau a établi son plan communal en accord avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et les directeurs d'écoles en privilégiant la sécurité des enfants et du personnel qui en a la charge.

Ainsi, le plan communal prévoit **un retour progressif des enfants à partir du lundi 18 mai 2020** selon le calendrier suivant, en fonction de la situation sanitaire :

- **4 mai 2020** : rentrée des vacances de printemps, reprise de l'enseignement à distance. Dans le même temps, les directeurs d'école procéderont au recensement des parents souhaitant laisser leurs enfants à l'école,
- **6 mai 2020** : les agents d'entretien et les ATSEM reprendront leurs fonctions dans les écoles pour effectuer un ménage soutenu des locaux scolaires,
- **11 mai 2020** : rentrée des équipes pédagogiques (enseignants, ATSEM, animateurs) pour convenir d'un plan d'accueil des enfants (règles de distanciation dans les classes, organisation des récréations...),
- **18 mai 2020** : rentrée des enfants des classes de grandes sections, CP et CM2,
- **25 mai 2020** : rentrée des enfants des classes de CE1, CE2 et CM1.

En accord avec Madame l'Inspectrice et les directeurs d'écoles, **nous n'envisageons pas le retour des petites et moyennes sections**. Les mesures de distanciation sociale nous semblant impossibles à maintenir avec les jeunes enfants, l'accueil des enfants se fera dans un premier temps avec les plus grands.

L'accueil se fera dans la limite de quinze enfants par classe dans le respect des règles sanitaires.

Le port du masque pour les adultes ne souffrira d'aucune exception.

L'entretien soutenu des locaux scolaires, effectué depuis le 6 mai, sera prolongé quotidiennement par le personnel communal, plusieurs fois par jour pour les surfaces et les points de contacts (poignées de porte, tables...) et une fois par jour pour les sols.

Tout personnel prenant ses fonctions au sein de l'école verra sa température relevée quotidiennement ; si sa température venait à être supérieure à 37,8°C, sa prise de poste ne serait alors pas possible.

Pour assurer un accueil de qualité des enfants d'âge maternelle, les personnels (agents communaux comme enseignants) seront équipés d'une visière de protection.

Des mesures particulières seront mises en place, propres à chaque école, telles que :

- des rentrées échelonnées des enfants,
- des sens de circulation dans les locaux,
- des modifications des entrées et sorties habituelles.

Votre enfant sera affecté dans un groupe d'élèves. Des informations sur cette affectation vous seront communiquées par les directeurs d'écoles.

Nous vous invitons à observer une distanciation sociale d'au moins un mètre, notamment au moment des entrées et sorties des enfants.

Nous vous précisons que la décision a été prise d'assurer l'accueil des enfants dès 7h30 le matin, jusqu'à 18h30 le soir. Les horaires de l'école ne sont pas modifiés.

Les repas seront de nouveau proposés par la collectivité et l'inscription de votre enfant sera possible via le portail famille. L'accueil des enfants sera assuré par les animateurs et le personnel communal.

La pause cartable sera remplacée par un accueil simple assuré par des animateurs jusqu'à 18h30. Les parents pourront récupérer leurs enfants à partir de 16h15 jusqu'à 18h30.

En revanche, les accueils du mercredi restent pour le moment prioritairement réservés aux enfants des personnels soignant ou exerçant des métiers en lien avec la crise sanitaire, sur présentation d'un justificatif professionnel. Une évaluation de ce dispositif sera effectuée après le 1^{er} juin.

Il est donc important, si vous souhaitez confier votre enfant à l'école, de vous faire connaître dès maintenant auprès des directeurs et directrices d'établissement qui procéderont à un sondage en vous interrogeant.

Vous êtes invités à prendre quotidiennement la température de votre enfant avant son arrivée à l'école et de le garder à domicile si sa température venait à être supérieure à 37,8°C.

Tels sont les éléments que nous souhaitons vous apporter et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.



Le Maire,

Alain JURADO

La première adjointe,

Myriam ALLEX-BILLAUD